

Allocution du Premier Ministre Brian Mulroney,
à l'occasion de la Journée du Droit
Ottawa, le 15 avril 1987

"Le plus grand problème de l'espèce humaine, a dit le philosophe Emanuel Kant, est de créer une société civile qui peut administrer la justice universellement". Voilà l'esprit qui anime la Journée du Droit: rendre les lois, ceux qui les interprètent et ceux qui les appliquent accessibles au grand public.

Cette journée nous rappelle en effet que le droit n'est pas l'apanage des juges et des avocats, qu'il est aussi l'affaire de tous les citoyens. Les questions qui retiennent l'attention des membres du Barreau, notamment le besoin d'accélérer le processus judiciaire, de mieux informer le public, de simplifier le langage juridique et d'établir de nouveaux modes de règlement des litiges, revêtent un intérêt vital pour tous les Canadiens. Cette journée est consacrée à la démystification du droit, et je félicite l'Association du barreau canadien de cette initiative, qui en est présentement à sa cinquième année, ainsi que la Commission de réforme du droit pour avoir pris fait et cause pour cette Journée du Droit dans la Capitale nationale.

Chaque année, cette démarche revêt une importance accrue le 17 avril, jour anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, que la Journée de Droit est destinée à souligner. Avec la Charte, nous sommes entrés dans une nouvelle ère où le rôle de la magistrature dans la définition du droit est largement accru. Déjà, les affaires ayant trait à la Charte forment une partie importante de la charge de travail de tous les tribunaux -- dans les quatre premières années qui ont suivi son adoption, près de 700 causes reliées à la Charte ont été entendues dans les tribunaux ontariens et fédéraux seulement -- mais c'est au niveau de la Cour Suprême que la Charte aura ses plus grandes répercussions.

Le président de la Commission de la réforme du droit, le Juge Allen Linden, a dit des juges actuels de la